

Tribunal judiciaire de [REDACTED]

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

N° affaire : 200- [REDACTED]

N° de jugement : 97 [REDACTED]

Par jugement contradictoire rendu par le Tribunal judiciaire de [REDACTED] chambre correctionnelle section 2 - le 21 janvier 2021,

[REDACTED]

placé sous contrôle judiciaire

a été relaxé pour :

- 5708 CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR MALGRE L'ANNULATION JUDICIAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE EN RECIDIVE faits commis à [REDACTED] le 13 février 2020
prévus par ART.L.224-16 §I C.ROUTE.
et réprimés par ART.L.224-16 §I,§II, ART.L.224-12 C.ROUTE.
et vu les articles 132-8 à 132-19 du code pénal

Pour extrait conforme, n'y ayant appel ou opposition,
P/o Le greffier-en-chef,

